

# Des crèmes solaires nanotechnologiques... en cachette

20 août 2012 / Veille nanos



Des crèmes solaires vendues avec la mention « *sans nano* » contiennent en fait de l'oxyde de zinc sous forme nanoparticulaire. Les entreprises cosmétiques qui les vendent auraient été dupées par leur fournisseur, le fabricant Antaria Ltd, révèlent les Amis de la Terre Australie.

L'ingrédient incriminé, ZinClear IM, est-il présent dans des crèmes solaires vendues en France et, si oui, lesquelles ?

---

---

Selon les Amis de la Terre Australie, des crèmes solaires vendues avec la mention « *sans nano* » par les plus grandes marques australiennes et peut-être également en France contiennent en fait des nanoparticules. Ce serait le cas, en Australie, de Cancer Council Classic, Invisible Zinc Junior and Body et Woolworths Clear Zinc.

Parmi les ingrédients utilisés dans la composition de ces crèmes figure le ZinClear IM, fabriqué par la compagnie australienne Antaria Ltd et distribué en France par COMERCIAL QUIMICA MASSO qui assure sur son site internet que ce produit est sans nanoparticule et certifié bio par Ecocert. La compagnie Mukti viendrait d'ordonner le rappel de ses produits contenant du ZinClear IM suite à cette révélation.

### **Plainte pour communication mensongère**

Les Amis de la Terre Australie ont déposé une plainte auprès de l'ACCC, équivalent australien de notre Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ; ils reprochent à la compagnie australienne d'avoir menti à ses clients et sur le marché australien des valeurs boursières : Antaria aurait en effet à plusieurs occasions présenté l'ingrédient ZinClear IM comme n'étant « *pas un nanomatériau* » ou « *de taille micrométrique (pas nano)* », alors que des documents de l'entreprise témoignent qu'elle avait en fait pleine connaissance du caractère nano de cet ingrédient.

Si les faits sont avérés, il s'agirait là pour le moins d'un double langage bien éloigné des pratiques de transparence requises par la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Plusieurs organisations soutiennent la procédure enclenchée par les Amis de la Terre Australie, notamment le Conseil australien des syndicats (ACTU), l'Association de santé publique d'Australie (PHAA), le syndicat australien de l'éducation (AEU) et le syndicat des services publics (CPSU).

## **Des nanoparticules détectées par un institut indépendant selon des méthodes scientifiques**

En février 2012, l'Institut national de métrologie australien (NMI), équivalent du Laboratoire national de métrologie et d'essais français (le LNE), avait présenté les résultats d'une étude montrant que des crèmes solaires en vente contenait des nanoparticules « *libres* » et des agrégats / agglomérats de nanoparticules.

A la demande des Amis de la Terre, l'Institut de métrologie a ensuite examiné le brevet US 2010/0310871 A1 et les informations concernant la poudre mésoporeuse d'oxyde de zinc ZinClear IM ; sur la base des ces documents et de l'étude qu'il avait préalablement menée, il a confirmé qu'il s'agissait bien d'un nanomatériau au sens de l'ISO (International Organisation for Standardisation (ISO), instance de normalisation internationale qui réunit des experts issus des industries et de la recherche publique sur les nanotechnologies au sein du Comité technique 229 (ISO TC 229)).

### **Inquiétudes sanitaires et « crise de confiance »**

Les Amis de la Terre déplorent le fait que peu de recherches aient été menées sur les risques sanitaires associés aux nano-ingrédients dans les crèmes solaires, un sujet d'inquiétude pourtant croissant parmi les scientifiques et les dermatologues, qui en redoutent le caractère potentiellement cancérigène et les conséquences en cas d'applications répétées ou chez les jeunes enfants.

Selon le D<sup>r</sup> Gregory Crocetti des Amis de la Terre, les consommateurs sont inquiets par rapport aux risques posés par la présence dans les crèmes solaires de nano-ingrédients dont l'innocuité n'a pas été établie. D'où le choix de beaucoup de marques de proposer des crèmes solaires « *sans nano* ». Ces marques auraient été dupées par les fausses informations fournies par Antaria. De quoi créer une véritable « *crise de confiance* » auprès des consommateurs, puisque même des marques réputées pour leur sérieux comme Cancer Council ignorent la nature exacte des ingrédients qui composent leurs

produits.

L'ONG australienne réclame depuis plusieurs années la mise en place de tests et d'un étiquetage obligatoires des nano-ingrédients dans les crèmes solaires.

### **Quid en France ?**

Nous avons contacté le département Cosmétiques d'Ecocert pour vérifier si cet ingrédient ZinClear IM est effectivement certifié chez eux : leur cahier des charges vise en effet à garantir, notamment, l'absence de nanoparticules des « *cosmétiques écologiques et biologiques* ». Nous avons également sollicité plusieurs associations de consommateurs pour tenter de savoir si l'ingrédient ZinClear IM est présent dans des crèmes solaires distribuées en France. Nous vous tiendrons informés de leur réponse. En tout état de cause, cet épisode illustre les difficultés techniques de détection des nanomatériaux et la nécessité de renforcer la transmission des informations entre les différents acteurs, à chaque étape du cycle de vie des produits, entre chercheurs, producteurs, travailleurs, distributeurs et consommateurs afin que chacun à son niveau puisse agir en connaissance de cause et participer à la construction d'une co-vigilance effective.

La loi devrait permettre d'aller dans ce sens :

En Europe, le Règlement Cosmétiques exige qu'à partir de 2013 les fabricants indiquent par le terme « *nano* » entre parenthèses la présence de ces nanomatériaux dans la liste des ingrédients des cosmétiques : la règle d'étiquetage prévoit que soit ainsi indiqué, dans le cas du TiO<sub>2</sub> par exemple :

Titanium dioxyde [nano].

En France, les entreprises et laboratoires auront obligation, à partir de 2013, de déclarer les quantités et les usages de nanomatériaux qu'ils produisent, distribuent ou importent. Le dispositif a notamment pour objectif de disposer d'une meilleure connaissance du marché et des volumes commercialisés. Mais il est critiqué pour la faiblesse des amendes

prévues en cas de non-respect de l'obligation légale et les considérations de confidentialité et de secret commercial ou industriel inscrites dans le texte qui en limitent la portée.

Comment les entreprises françaises et européennes se préparent-elles à appliquer le règlement européen et la loi française en la matière ? Ont-elles commencé la mise à jour de leurs fiches produits ou fiches de sécurité ? Comment ont-elles prévu d'informer leurs clients, les transformateurs, revendeurs, distributeurs, travailleurs et consommateurs ? Vos témoignages sont attendus à l'adresse [redaction\(at\)veillenanos.fr](mailto:redaction@veillenanos.fr).

---

**Source :** [Veille nanos](#)

**Photo :** [The Innovative society](#)

**Lire aussi :** [Nanotechnologies : un moratoire s'impose](#)

- [Emplacement](#) : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Des-cremes-solaires>